l'année dernière, et en aura 250 000 cette année...

— Et quelle est sa population ?

— 12 000 environ... mais ce qui est incontestable c'est qu'à la suite du Congrès, l'attention se porta beaucoup plus vive vers le culte eucharistique ; nos pasteurs en avaient longuement parlé auparavant. Ils en ont parlé après, commenté les splendeurs. Une foule de revues et périodiques en ont donné le compte rendu. Un volume de 1 200 pages va le livrer complet désormais... Bref, les yeux se sont mieux ouverts à la lumière et nous avons retiré de ces fêtes de multiples consolations.

— Les petits enfants canadiens vont-ils souvent à la Sainte Table, Monseigneur ?

— Oui, certainement. Vous savez bien que nous avions peu à faire pour être dans la loi. Ils communiaient de 9 à 10 ans. Maintenant, ils le feront dès 7 ans, non seulement aux grandes fêtes, mais tous les mois, toutes les semaines, parfois tous les jours, dans les pensionnats où leur âme est bien gardée.

L'archevêque de Montréal n'a pas, comme nos évêques de France, à redouter qu'en bien des pois[illegible] parents se refusent à la Comm[illegible] tous petits, moins encore à cra[illegible] les affranchissent rapidem[illegible] des catéchistes pour [illegible]orants et pauvres de do[illegible]lt ces difficultés que P[illegible] et bon, avait vues, mesur[illegible] devant Dieu avant de no[illegible] la nécessité substantielle d[illegible]le que tous distribueront [illegible]ux enfants quand ils rencontr[illegible]ix les dispositions nécessaire[illegible]antes.

Ces [illegible] existent d'ordinaire au Canad[illegible]eurera plus facilement catholi[illegible] à la fréquente dispensation de l'[illegible]tie.

[illegible] Bruchesi se félicite du Décret [illegible]

[illegible] *Gulori :*

[illegible] sainte Communion, nous dit-il, [illegible] nos enfants aux yeux de leurs pa[illegible] comme aux leurs. On les prend son[illegible]ement pour des âmes de baptisés, mais [illegible]r des âmes de communiants. Beaucoup [illegible] familles chrétiennes les admettent dès [illegible]e jour de la Communion privée à la table des adultes. Et s'il en ailleurs un caprice se fait jour, d'un mot, les parents font un rappel à l'ordre : « Tu as reçu Jésus ce matin... tu ne seras pas disposé pour le recevoir aussi bien demain si tu étais méchant. » Et ces âmes pures, qui vont tout droit à Dieu parce que nulle passion violente ne les en écarte, comprennent vite et reçoivent, de la pratique de la sainte Communion, un accroissement de grâces. C'est le dogme, celui, ce sont des faits, c'est la vérité même.

Beaucoup, d'ailleurs, parmi les enfants du peuple, reviennent plus souvent les pa[illegible] à la Table sainte, en sont les entraîneurs.

Cette pratique ne sera pas un empêchement à l'instruction religieuse. Celle-ci qui, jadis, se terminait à la Communion solennelle, se continuera désormais plus facilement après 9 ou 10 ans. On se rendra mieux compte qu'on doit la continuer toujours. L'instruction religieuse est une chose ; la sainte Communion en est une autre. Si celle-ci suppose celle-là, tout se mêle dans ses lignes essentielles, elle en paraîtra moins la récompense officielle et le couronnement.

Comme le soir, dans une maison amie où nous avons retrouvé l'archevêque, une vaillante chrétienne, qui, bien souvent, visite les pauvres dans notre grand Paris, lui redisait leur émotion profonde à l'évocation de leur première Communion, longtemps attendue et rêvée avec sa robe blanche, Mgr Bruchesi sourit. Il songe, lui aussi, aux visites d'hôpital, qu'aumônier, il continua longtemps. Et d'une voix grave il reprend :

« Oui, Madame, j'ai fait pleurer avec le souvenir de la robe blanche des communiantes... Mais il y a mieux que cela ; je leur parlais surtout de leurs heures de jeunesse où l'âme était pure, où leur page de vie était bien cette où la terre trompeuse ne les avait pas séduites et déçues. »

Et cela vaut mieux. Tout cela reste et l'affirme mieux avec les décrets du Saint-Siège.

Longtemps encore, nous parlons du Canada, si hospitalier aux laborieux, aux gens de métier, aux énergiques, si décevant aux désœuvrés, aux inertes et aux indécis, qui n'avaient pu fixer leur rêve de travail en la terre natale.

Mais nous en revenons toujours au grand thème de notre première conversation. L'archevêque de Montréal nous révèle des trésors quand il en approfondit la doctrine.

Que Dieu nous donne en France une moisson de Congrès eucharistiques. La pêche se réchauffer le cœur d'un peuple chrétien.

J. BELLENEY.

Le président de la République à Roubaix

Le programme de la visite du président de la République à Roubaix, le 9 juillet prochain, vient d'être définitivement arrêté comme suit :

Le président arrivera par train spécial à Roubaix, à 9 h. 30 du matin. Après la réception à la gare il se rendra directement à l'exposition, puis il visitera l'hôpital de la Charité et déjeunera à l'Hôtel de Ville. Le départ de Roubaix aura lieu à 3 h. 1/2.

Le service d'ordre sera assuré par trois mille hommes de la garnison de Lille, et l'escorte présidentielle sera fournie par le 4e cuirassiers, en garnison à Cambrai.

LE SABOTAGE

Montpellier, 16 juin. — Dix-neuf fils télégraphiques ont été coupés cette nuit sur la voie ferrée de la ligne de Montpellier à Marseille, à 4 kilomètres de la gare du Montpellier.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 16 juin

Séance à 2 heures. M. Brisson préside.

Contre M. Lépine

Le président annonce qu'il a reçu de MM. Périncaud le projet de résolution ci-après :

« La Chambre, estimant inadmissible le cumul par certains fonctionnaires de leur situation administrative et des fonctions de membres de Conseils d'administration de Sociétés industrielles et financières, invite avec confiance le gouvernement à mettre fin au plus tôt à ces regrettables pratiques. »

Conformément au règlement, il sera statué à la fin de la séance.

M. Rouanet dépose une proposition dans le même sens, concernant spécialement les incompatibilités de certaines fonctions avec celles de préfet de police.

La convention avec les Messageries maritimes

M. Bouisson questionne le ministre des Postes et Télégraphes sur le retard apporté au dépôt, par le gouvernement, du projet de convention avec la Compagnie des Messageries maritimes.

Ce retard compromet l'intérêt des services postaux et celui des ouvriers.

M. Chaumet, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, répond.

J'ai voulu m'entourer, en ce qui concerne le projet de convention, de tous les renseignements nécessaires.

Une Commission interministérielle l'examine. Elle a entendu le gouverneur général de l'Indo-Chine.

M. Chenet. — Que voulez-vous que vous dise le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine ? (On rit.)

M. Chaumet. — J'espère pouvoir déposer le cahier des charges et le projet de convention avant la fin de la session.

M. Delahaye. — Il y a plus d'un an qu'on dit cela !

M. Bouisson. — Et le projet ne sera pas discuté avant novembre !

L'incident est clos.

Le droit sur le benzol

M. Berry dépose une motion invitant le gouvernement à suspendre jusqu'au 1er janvier 1912 l'application du décret du 11 mai dernier, relevant le droit d'octroi sur le benzol.

La loi de 1897 interdit formellement cette augmentation ; le décret est donc illégal.

Il atteint, en outre, des travailleurs qui sont parmi les plus intéressants.

Le gouvernement doit donc ou le rapporter, ou en suspendre l'effet jusqu'au 1er janvier 1912.

M. André Lefèvre répond. — Un trafic se produisait aux portes de Paris, en raison de l'écart entre les droits sur le benzol et sur le pétrole.

C'est ce qui a obligé à égaliser les droits entre les deux produits.

L'orateur s'attache à établir la légitimité de la décision du Conseil municipal et du décret pris au Conseil d'Etat.

La suppression de la taxe laisserait, pour les consommateurs, le prix du benzol au taux actuel.

Seuls, les marchands de ce produit gagneraient à cette suppression ce que la Ville de Paris y perdrait.

M. Caillaux, ministre des Finances, dit que la motion n'est pas du ressort de la Chambre.

Le Conseil municipal seul a qualité pour intervenir en cette matière et demander la modification d'une taxe qu'il a votée.

L'intervention du gouvernement en pareil cas serait une menace à toute liberté communale. (Très bien !)

M. Willm appuie la motion.

Sur divers bancs. — L'ordre du jour pur et simple !

M. Caillaux. — Le gouvernement prie la Chambre de voter l'ordre du jour pur et simple, pour bien marquer que le fond de ce débat lui échappe. (Mouvements divers.)

M. Beauregard. — Le débat est hérissé de difficultés juridiques.

La Chambre n'en a pas moins le droit de demander compte au ministre d'une décision prise par lui.

Quant au Conseil municipal, il aurait dû prévoir les conséquences de son vote.

C'est à lui de demander au ministre de revenir sur l'application du décret.

M. Caillaux. — C'est ce que j'ai déclaré ; si le préfet de la Seine est du même avis que le Conseil municipal, l'ajournement du décret sera de droit.

Devant cette déclaration, la motion est retirée par ses auteurs.

Le Maroc

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur le Maroc.

M. Jaurès commence par se féliciter qu'un certain apaisement vis-à-vis de l'Espagne soit survenu dans la presse.

Il n'est plus question de faire appel contre l'Espagne à tous les signataires de l'acte d'Algésiras ; on ne parle plus que de représentations amicales.

En quelques jours, M. Cruppi a fait de tels progrès dans l'art diplomatique, qu'il a pu, au Sénat, parler de la situation actuelle au Maroc sans même nommer l'Espagne. (Rires.)

Les historiens de l'avenir seront bien embarrassés. (Rires.)

Les faits n'en existent pas moins, et la Chambre doit réclamer des explications nettes.

Nos rapports avec l'Espagne sont dominés par deux ordres de convention qui ne sont pas complètement concordants.

Je veux parler du traité secret de 1904 et de l'acte d'Algésiras.

J'ai presque honte, pour mon pays, de penser que les représentants du pays n'ont jamais eu connaissance de la première de ces conventions.

M. Charles Benoist. — En 1904, M. Maurel l'avait communiquée à tous les chefs de groupe espagnols.

M. Jaurès. — Un traité occulte, qui se produit sous l'apparence de la souveraineté nationale, est la pire des abdications. (Appl.)

L'état d'ignorance où un pays peut être ainsi tenu constitue le plus redoutable des périls.

L'expédition que mes amis et moi avons, par principe, tenté d'empêcher ou de réduire à des proportions aussi réduites que possible, le Parlement ne l'eût peut-être pas acceptée avec tant de décision, si elle avait su à quels obstacles elle risquait de se heurter en raison d'un traité secret.

Les journaux espagnols traitent cette question avec tant d'ardeur, qu'on se demande ce qui reste à la France de la zone d'influence qu'on disait être la sienne.

Il n'est pas possible que cette obscurité se perpétue ou s'aggrave.

Nous demanderons au gouvernement de nous faire échapper au péril de cette convention secrète, en la soumettant au pays tout entier.

Nous lui demanderons mieux encore : s'en tenir loyalement à la pratique de l'acte d'Algésiras.

Notre politique a été calculée pour en fausser les termes, et nous forcer de les dépasser.

Et aujourd'hui nous sommes à Fez, après avoir saisi tous les prétextes pour étendre notre action.

Les Espagnols, de leur côté, trouvaient que les régions où nous interventions n'étaient pas si troublées que cela.

Nous, nous en disons autant de celles où, à notre exemple, ils sont intervenus.

De sorte qu'à entendre Français et Espagnols, le Maroc entier jouirait d'une admirable tranquillité. (Rires.)

Nous n'avons pas conçu sous forme d'expéditions de châtiment notre action au Maroc, expéditions qui nous attireront la haine de ces tribus fières et farouches.

Ce matin même, un journal publiait une dépêche de son correspondant de Méquinez.

Il disait qu'à leur arrivée dans cette ville, où pourtant aucun Européen n'avait été malmené, nos soldats ont tué une cinquantaine de fanatiques qui leur tiraient des coups de fusil.

Fanatiques ! le mot est aisé à écrire, mais il ne faut pas oublier que si, pour nous, cette armée qui arrive chez eux est la France, eux de leur côté entendent rester indépendants et libres. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Des surprises se sont produites déjà, sur divers points du Maroc ; qu'on redoute qu'elles ne se multiplient du fait de cette occupation prolongée.

Surprises militaires, mais qu'on redoute surtout les surprises diplomatiques.

Nous n'avons jamais été chargés de maintenir l'ordre à l'intérieur du Maroc, et ce n'est plus, en vertu de l'acte d'Algésiras que nous sommes alliés protéger nos nationaux menacés.

Il est, en Espagne, un parti colonial exaspéré par la perte de Cuba et des Philippines.

Ce parti profite de chaque pas de nos soldats, de nos diplomates et de nos financiers, pour dénoncer l'ambition de la France au Maroc.

Le peuple espagnol, fier de tous les souvenirs de sa grandeur passée, se sent atteint au point le plus sensible de son amour-propre.

Et nous allons lui demander des explications amicales ! l'état civil des agresseurs nocturnes d'El-Ksar ! et elle nous demandera la liste des Français que nous sommes allés secourir à Fez ! (Appl. à l'extrême-gauche.)

Non : l'Espagne n'abandonnera ni Tetouan, ni El-Ksar, ni Larache, ni le Rif, ni les autres points qu'elle occupera sans doute bientôt.

Au loin, la France et l'Espagne s'entendront pour revenir ensemble à l'acte d'Algésiras, assurer l'indépendance du Maroc et rendre au maghzen ses ressources. (Très bien ! aux mêmes.)

Ou bien vous verrez au Maroc l'Espagne installée à côté de vous, et une rivalité redoutable s'établir en Afrique entre les deux peuples.

Et qui sait si d'autres ne viendront pas y demander place à leur tour ?

Nous vous supplions, pour l'intérêt national et la paix de l'Europe, de revenir à une politique plus sage. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Deschanel

M. Deschanel demande où sont les causes de la crise actuelle.

Il les voit dans l'insuffisance des forces du sultan pour maintenir l'ordre, dans les irrésolutions et les lenteurs de notre politique qui n'a rien prévu, et dans la réduction prématurée et imprudente de nos effectifs en Chaouia. (Vifs appl.)

Pourquoi la défense donnée au général Toutée de franchir la Moulouya pour châtier des insultes insolentes ?

Pourquoi l'abandon du système si sage du général Lyautey : « Montrer la force pour ne pas avoir à s'en servir ? »

Abandon et recul imprudent, qui nous a coûté la perte d'admirables officiers et d'excellents soldats. (Mouvement.)

L'organisation de nos troupes coloniales s'est révélée défectueuse, et on eût pu faire plus largement appel aux troupes noires.

Que ferons-nous maintenant ?

Il ne saurait être question de conquête, d'occupation militaire totale ou prolongée ; ce n'est pas en Afrique que se jouent nos destinées, mais en Europe. (Très bien !)

Ce qui s'impose, c'est la constitution d'une force chérifienne formée par des instructeurs européens, l'organisation d'un outillage économique, la poursuite du développement commercial.

L'Allemagne, le 9 février 1909, a reconnu notre situation privilégiée au Maroc, sans rien réclamer en dehors de la sauvegarde de ses intérêts économiques.

Quant à l'Espagne, un conflit entre elle et nous serait absurde ; l'acte d'Algésiras a couvert les conventions intérieures, et s'il y avait différence d'interprétation, une conversation amicale est facile.

L'orateur conclut que l'entente anglaise et l'alliance russe nous restent fidèles dans l'affaire du Maroc.

La France donc peut continuer en paix dans l'Afrique du Nord son œuvre de civilisation et de pacification. (Appl. sur divers bancs.)

Le ministre des Affaires étrangères

M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères, commence par justifier, en rappelant les événements de mars et avril, l'expédition sur Fez.

Il redit les combats livrés autour de cette ville, les opérations du commandant Brémond, le blocus de la ville complet le 12 avril.

Nous avons entendu M. Jaurès parler légèrement de l'état d'esprit des assiégés.

Echos parlementaires

LE REGIME DES MINES

La Commission des mines a adopté les derniers articles du projet sur le régime des mines. Elle y a introduit une disposition relative aux obligations que le gouvernement pourra imposer aux concessionnaires en ce qui concerne la possibilité de prévoir dans le cahier des charges l'institution de Conseils de conciliation à l'effet de débattre les conditions et les prix du travail à la tâche. M. Ajam a été autorisé à déposer son rapport.

LES INSCRITS MARITIMES

Le groupe des inscrits maritimes a reçu une délégation de la Fédération des pilotes et une délégation de la Fédération des capitaines au long cours, qui l'ont entretenu de leurs intérêts professionnels.

Il a reçu également le président du Syndicat des capitaines au long cours de Marseille.

SÉNAT

Séance du vendredi 16 juin (matin)

La séance est ouverte à 9 h. 40 par M. Antonin Dubost. A peine vingt sénateurs sont présents.

— Mauvais début, souligne M. Delahaye.

La suppression des interruptions

M. de Trévenenc s'élève contre les suppressions d'interruption au compte rendu *in extenso*, officiel.

— J'ai répliqué, hier, à M. Vallé qui rappelait nos revers de 1870, il y a eu défaite, mais bon pas humiliation. Cette interruption supprimée, le débat n'est plus compréhensible. Je proteste contre un pareil procédé, et je demande le rétablissement de mon interruption. (Appl.)

M. Dubost. — Le règlement interdisant toutes les interruptions, votre demande ne peut être suivie d'effet. (Exclamations.)

M. de Lamarzelle. — Alors, il faudrait les supprimer toutes.

M. Le Cour-Grandmaison. — Encore est-il nécessaire de respecter celles qui éclairent le débat. (Très bien.)

M. Delahaye. — Tout autre procédé que la reproduction intégrale des débats est inadmissible. On ne peut accepter que les rédacteurs du compte rendu se livrent à un triage favorable à tel ou tel. (Appl.)

M. Dubost. — Le président est seul juge ! (Vives protestations sur de nombreux bancs.)

M. Delahaye. — C'est de la tyrannie ! (Très bien !)

M. Gaudin de Villaine. — Si on se livre à de pareilles fantaisies, on ne comprendra plus rien au compte rendu de nos séances. (Appl.)

M. de Trévenenc. — La volonté du président ne doit pas être la seule règle en pareille matière.

M. de Lamarzelle. — Au-dessus de cette volonté, il y a la sincérité de nos débats à sauvegarder. (Vifs appl.)

L'incident est clos.

On reprend la discussion du budget des travaux publics (chapitres réservés). A propos du chapitre 17 (personnel des phares et balises), M. de Lamarzelle rappelle

La conduite héroïque de la famille Matelot

M. de Lamarzelle. — Je tiens à rappeler l'acte héroïque accompli par Mme Matelot et ses enfants.

Cette famille, qui venait de perdre son chef, mort subitement, n'a pas hésité à surmonter sa douleur pour sauver la vie des marins en maintenant le feu du phare, mérite une récompense exceptionnelle. (Appl.)

La croix de la Légion d'honneur est la seule récompense digne d'un pareil dévouement. (Vifs appl.)

M. Ch. Dumont. — Je ne puis qu'applaudir entièrement à l'hommage rendu au dévouement de la famille Matelot. Mais, quel que soit notre désir de récompenser dignement un acte vraiment héroïque, il faut se garder de se laisser aller à le citer comme un cas exceptionnel. Chaque jour des actes d'héroïsme s'accomplissent de même dans le personnel admirable dont fait partie la famille Matelot. (Très bien.)

Des secours immédiats ont été remis à Mme Matelot. Elle recevra la grande médaille d'or, récompense des belles actions, et la médaille des trente ans de service. L'avenir des enfants sera assuré. (Très bien !)

Enfin Mme Matelot sera nommée gardienne titulaire d'un phare.

M. Aimond, rapporteur, rend hommage aux connaissances professionnelles de Mme Matelot.

M. Jénouvrier demande au ministre de se montrer très généreux pour assurer complètement l'avenir des enfants.

Répondant à une question de M. de Lamarzelle, M. Charles Dumont annonce que des mesures sont prises pour que des sonneries automatiques soient établies pour éviter des arrêts très dangereux du fonctionnement des phares.

Le chapitre 17 est voté.

M. Empereur demande des subventions en faveur de l'établissement de services réguliers d'automobiles.

L'amélioration des ports et la navigation intérieure

Un long débat s'engage sur l'amélioration de nos grands ports de commerce et l'achèvement de notre réseau de navigation intérieure.

M. Caseneuve demande la construction d'une voie navigable latérale au Rhône reliant Lyon à Genève.

M. Flaissières voudrait relier Marseille au Rhône.

M. de Cuverville estime que la Loire navigable est une utopie, mais qu'après avoir achevé les travaux de la Loire maritime, on pourra établir un canal latéral au fleuve.

M. Le Cour-Grandmaison reste un partisan irréductible de la Loire navigable.

M. Aimond juge peu satisfaisants les premiers travaux de la Loire navigable et se prononce pour le canal latéral.

M. Audiffred pose la question de l'achèvement de notre réseau de navigation intérieure. Il voudrait que ces travaux considérables soient engagés sous le régime des concessions et de la garantie d'intérêt, d'après le système même adopté par les chemins de fer.

M. Charles Dumont reconnaît qu'une des grandes préoccupations des services des Travaux publics est d'organiser la navigation de la Méditerranée à Genève, qui peut nous assurer la revanche du Gothard. Ce programme de travaux comprend l'amélioration du port de Marseille, le canal de Marseille au Rhône, la navigabilité de Lyon à Avignon, les travaux de Lyon à Genève, les écluses de la Saône.

Le ministre ne se prononce pas entre les partisans de la Loire navigable et les partisans du canal latéral, il expose simplement les mesures prises pour faciliter le transport du minerai de fer extrait dans la région de Segré.

Au Havre, on va entreprendre 30 millions de travaux qui permettront l'entrée de jour et de nuit aux bâtiments de 12 mètres de tirant d'eau.

M. Dumont soutient que ce développement de l'outillage national doit être fait aux frais de la génération actuelle, pour ce dont elle sera seule à profiter, mais il faut laisser à la charge de l'avenir ce dont les générations à venir seront les bénéficiaires.

La suite du débat est renvoyée à 3 heures.

La séance est levée.

Séance du vendredi 16 juin (soir)

La séance est ouverte à 2 h. 55 par M. Dubost.

On continue la discussion des chapitres réservés du budget des travaux publics.

M. Gurnac se plaint de l'insuffisance de jauge des écluses du canal du Midi.

— On ne peut pas tout faire à la fois, répond M. Dumont. Pour modifier les écluses, il faudrait transformer tout le canal.

M. Louis Pichon expose les avantages de la télégraphie sans fil pour les navigateurs.

Les chapitres réservés du budget des travaux publics sont adoptés et l'on passe à la discussion du

Budget des conventions

M. Lintilhac proteste contre le retard apporté dans l'établissement des neuf lignes de chemins de fer qui intéressent plusieurs départements du Centre desservis par l'Orléans. Il faut ou s'entendre avec la Compagnie d'Orléans pour la construction et l'exploitation, ou faire construire ces lignes aux frais de l'Etat et en affermer l'exploitation.

M. Ch. Dumont promet qu'à brève échéance cette question sera réglée par des projets spéciaux.

M. Jouffray voudrait obtenir une entente entre le réseau de l'Est lyonnais et le P.-L.-M.

MM. H. Michel, Pellissier et Reymonenq, demandent que l'accès des Basses-Alpes soit facilité aux touristes par l'ouverture de lignes nouvelles.

Le scrutin d'hier

L'ordre du jour, qui a clos la séance d'hier au Sénat, a été adopté par 262 voix contre 16. Voici les noms des sénateurs qui ont voté contre :

MM. Besnard, Bienvenu-Martin, Blanchier, Léon Bourgeois, Jules Brisson, Calvet, Chauveau, Combes, Courrégelongue, Jean Dupuy, Limouzin-Laplanche, Lucien Cornet, Montfeuillart, Pédebidou, Thounens, Vallé.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Cazeneuve, Ch. Chabert, Dubost, d'Estournelles de Constant, Genet, Maurice-Faure, Messner, Obissier Saint-Martin, Ponteille, Ranson, Richard.

N'ont pas pris part au vote comme s'étant excusés de ne pouvoir assister à la séance :

MM. Boissy-d'Anglas, de Las-Cases, de Montfort.

Etaient absents par congé :

MM. Canot, Cuvinot, de Freycinet, Goujon, de Marcère, P. Rouvier, Sarrien.

Tous les autres sénateurs ont voté pour.

Le scandale des liquidations

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 16 juin 1911

Les témoins (suite)

Au début de l'audience l'inspecteur général Blondel termine sa déposition en résumant en ces termes son expertise sur les faux états soumis à la Chancellerie par Duez :

« A la fin de sa gestion, le compte de Duez accusait pour les Congrégations un passif de 4 322 francs seulement. Or, depuis mon expertise, ce passif était de 4 273 367 francs. Les détournements sont donc aussi constants que considérables et le crime de faux en écriture publique indéniable.

Répondant à une question de Me Maurice Bernard, M. Blondel ajoute que les premiers détournements ont été commis à l'instigation de Martin-Gauthier.

Sur une autre question posée par Me Paisant, avocat du sous-mandataire Lefèvre, le témoin reconnaît que les actes notariés relatifs aux inventaires constituent des faux, les notaires signataires indiqués comme ayant assisté aux inventaires ne s'y trouvant presque jamais.

— Ni le Parquet ni les présidents des tribunaux, constate Me Paisant, n'ignoraient cela. Tout le monde était d'accord pour aller vite, suivant les ordres reçus.

Le témoin suivant est M. le baron de Mackau, député.

Il dépose comme président d'une Société d'assistance. Cette Société fut victime d'un détournement de 7 500 francs de la part de Martin-Gauthier.

Me Péronne, avoué de la Société du collège Stanislas, explique ensuite, comment Duez s'est approprié, en plus du montant du prix de l'immeuble, soit 2 190 921 fr. 75, une somme de 150 000 francs, versée par la Société pour « frais de liquidation ».

— Je n'ai pas détourné spécialement ces deux millions, dit l'accusé, j'ai détourné des fonds.

M. Marcilhacy, administrateur de la Société immobilière de Stanislas, dépose sur le même objet.

M. Desbleumortier, qui fut le successeur de Duez dans la liquidation des Frères des Ecoles chrétiennes, indique les difficultés qu'il eut à obtenir les comptes de Duez, celui-ci obtenant sursis sur sursis.

— J'allais enfin pouvoir examiner ces comptes, ajoute-t-il, quand intervint la loi qui passait aux Domaines la liquidation des Congrégations.

L'audience est suspendue.

A la reprise, on entend M. Delassalle, ancien avoué de Duez, qui toucha 20 000 francs dans l'affaire du collège Stanislas.

M. Delassalle s'explique sur les honoraires qu'il a touchés : « Au total, dit-il, j'ai reçu 30 400 francs en huit ans, dont 20 000 francs payés après la transaction pour la vente de Stanislas. Pour cette dernière somme, Duez a profité d'une disponibilité, sans doute. Elle était à valoir sur mon compte d'honoraires, qui n'a rien d'excessif. »

Personne n'insiste sur ce point, et le témoin cède la place à M. Pellegrin, administrateur judiciaire, qui, avec M. Desbleumortier, recueillit la succession de Duez au point de vue liquidation des Congrégations. Ce témoin n'apporte rien de nouveau.

M. Delluard, ancien employé de Duez, à qui il faut arracher les paroles, finit par déclarer que c'est lui qui a dressé le compte des Oratoriens, puis l'a modifié, en dehors de Duez.

— Cependant, s'écrie l'avocat général, vous ne paraissez pas avoir l'initiative suffisante. (Hilarité.)

Duez maintient que les erreurs de ce compte proviennent des instructions à lui données par le Parquet au sujet des frais généraux, dont il fallait décharger les petites Congrégations en les reportant sur les grandes.

L'avocat général Courtin. — Vous ne ferez croire à personne que le Parquet vous a donné des instructions pour commettre des détournements.

— Il m'en a donné pour faire les virements que j'indique, réplique l'accusé.

M. Courtot, généalogiste, explique que, aussitôt après la loi sur les associations, il s'est préoccupé de trouver des revendiquants de biens congréganistes. Après quoi, il a cherché à faire reconnaître leurs droits ; mais il a perdu la plupart de ses procès.

En ce qui concerne les Oratoriens, après avoir perdu en première instance, il reçut la visite de Martin-Gauthier qui lui offrit 5 000 francs pour ne pas faire appel ; il accepta et donna un reçu de 5 000 francs. La différence représentait les frais payés aux avoués.

On entend encore quelques témoins sans intérêt et l'audience est levée.

Echos religieux

Le sacre de Mgr Penon

Comme nous l'avons dit, le nouvel évêque de Moulins est rentré de Rome ravi de l'accueil paternel du Souverain Pontife. Pie X lui a donné, au cours de son audience, une superbe croix pectorale, portant un camée de tête de Christ blanc au centre ainsi que cinq améthystes.

C'est bien le mardi 27 juin, fête (remise) de saint Barnabé, que Mgr Penon sera consacré dans la vieille basilique de Saint-Sauveur d'Aix, par Mgr l'archevêque d'Aix, assisté de NN. SS. Lobbedey et Guillibert.

Ont définitivement annoncé leur présence NN. SS. de Cabrières, Chapon, du Curel, Fabre, les abbés mitrés dom Gréa et dom Godefroy, Madeleine.

Le soir du sacre, Mgr Penon présidera solennellement les vêpres dans sa chère paroisse de la Madeleine. Avant le salut, Mgr de Cabrières prendra la parole.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 6 juin 1911.)

M. Joseph Lanoë, abonné à la *Croix*, 78 ans, à Malansac (Morbihan). — Mlle Inès de Brunet de la Renondière, 80 ans à Angers. — M. le comte Amédée de Brunet de la Renondière, 85 ans, à Paris. — Mme Antoine de Taillas, à Sisteron.

Informations du soir

LES INTERPELLATIONS SUR LE MAROC

M. Denys Cochin qui avait déposé une demande d'interpellation sur le Maroc nous fait part qu'il a renoncé à interpeller.

Je ne pourrai, dit-il, que conclure à l'approbation des mesures prises par le gouvernement, donc mon intervention devient inutile.

Bien entendu. Je me réserve le droit d'intervenir dans la discussion, si M. Jaurès, qui maintient la sienne, va trop loin contre les mesures prises.

Mais, ne voulant pas moi-même prendre la défense des mesures gouvernementales, j'attendrai la réponse que fera M. Cruppi, à l'interpellation de M. Jaurès.

Nous croyons savoir, d'autre part, que M. Jaurès, comme conclusion à son interpellation, déposera un ordre du jour flétrissant les financiers qui ont poussé à l'occupation du Maroc et demandera le retrait des troupes du corps expéditionnaire.

Il est probable que c'est à ce moment qu'interviendra M. Denys Cochin, s'il le juge nécessaire.

GRÈVE INTERNATIONALE DES MARINS

Le Havre. — Dans une réunion tenue à la salle Franklin, les ouvriers du port du Havre, voiliers et dockers, camionneurs et marins, ont décidé d'adopter en principe la grève internationale si elle éclate à une date assez reculée.

Anvers, 16 juin. — Le calme n'a pas été troublé un seul instant ce matin.

Il n'y a pas eu d'enrôlement.

La Red Star Line se dit en mesure d'assurer les départs des six premières semaines.

Londres, 16 juin. — On n'a constaté, ce matin, aucune extension à Londres de la grève des gens de mer.

LA TEMPÊTE SUR L'ADRIATIQUE

Triste, 16 juin. — D'après les constatations faites jusqu'à présent, la tempête a causé la mort de 10 personnes de la région, de 14 matelots des barques grecques *Nikolaios* et *Evangelistria*, de 3 hommes d'un bateau de pêche échoué à la côte, et du capitaine et d'un matelot d'un voilier italien.

Trieste, 16 juin. — Le Conseil municipal a décidé que les victimes de la catastrophe seraient enterrées aux frais de la ville. Il a exprimé sa reconnaissance au corps des pilotes, des pompiers, à la Société de sauvetage et aux autres groupements qui se sont signalés par leur dévouement, et a décidé de mettre à la disposition de l'autorité maritime une somme de 1 500 couronnes pour le corps des pilotes, et de consacrer une somme de 10 000 couronnes aux secours les plus urgents.

La tempête d'hier a emporté une barque italienne, qui était à l'ancre auprès des hauts fourneaux de Servola, et un matelot s'est noyé.

A bord du vapeur autrichien *Artico* manquent un officier et un mousse.

LE CIRCUIT ALLEMAND

Hambourg, 16 juin. — Koenig a atterri à 5 h. 25 sur le terrain d'aviation de Hambourg sans accident. Il a accompli sans difficulté le parcours depuis Stebenelchen, où il avait passé la nuit.

Londres, 16 juin. — On mande au Lloyd, de Sydney, que le paquebot français *Pacifique* s'étant échoué, a pu être renfloué et est arrivé hier. Il est passé dans le bassin pour être examiné.

LES ESSAIS DU « WALDECK-ROUSSEAU » N'ONT PAS ETE SATISFAISANTS

Lorient, 16 juin. — Le *Waldeck-Rousseau* a entrepris deux essais préliminaires. Au cours du premier, la vitesse a été de 23 nœuds pendant quatre heures. L'autre n'a pas réussi. La puissance obtenue n'a été que de 34 000 chevaux au lieu de 36 000. Les générateurs n'ont pas donné le rendement prévu au retour des essais.

FEUILLETON DU 17 JUIN 1911 — 5 —

Henriette de Ligny

Renée détestait tellement chaque trait de ce visage, qu'elle ne pouvait pas même leur supposer le moindre attrait. Elle ne soupçonnait pas qu'en l'écoutant, Léo évoquait presque avec tendresse cette jeune figure rêveuse et souriante, où se reflétaient ingénument tous les mouvements de l'âme. Plus d'une fois déjà, près d'Henriette, il avait goûté le charme de la deviner sienne s'il le voulait. Mais rien n'avait encore rendu cette impression aussi vive que l'avertissement de Renée, tout railleur qu'il fût.

Cette jeune fille que sa vie, en effet un peu spéciale, avait gardée si sincère et si pure, était riche, jolie. Sous l'impulsion de Renée, sa rêverie descendait tout naturellement une pente douce, sans obstacles.

Etonnée de sa gravité soudaine, Mlle Vernière reprit, nerveuse :

— Très amusant, n'est-ce pas ?

— Amusant n'est pas le mot ; mais très flatteur pour moi... si j'avais la fatuité d'y croire.

[illegible] mon départ [illegible]

L'orgueil l'emporta et avec [illegible] du plus élégant détachement [illegible] Pour ma part, j'aimerre ces [illegible] figures d'éphémérides. Si ton goût diffère, [illegible] blonde.

— Je n'en suis pas là ; mais, le cas échéant, qu'en penserais-tu ?

— Moi ! je serais absolument ravie, en doutes-tu ? de compter ce gentil *chromo* dans ma famille ! affirma Renée avec une bonhomie dont la finesse de Léo ne fut pas dupe.

En réalité, Mlle Vernière maudissait l'erreur où venait de la jeter son aveuglement ; en commettant cette trahison féminine de livrer Henriette et son innocent secret aux dédains présumés de Léo, elle avait éveillé dans le cœur hésitant de ce dernier un sentiment plus tendre, précisé un rêve fugitif.

III

Le jour fixé pour le tirage de la tombola au profit de l'œuvre des *Petits Pieds Nus*, une nombreuse assistance féminine emplissait déjà les salons de Mme Vernière, lorsque Jacqueline Pacotet s'y glissa humblement.

Après les saluts de rigueur, elle se tassa dans un recoin où sa chétive personne se trouva presque dissimulée par un paravent japonais. Elle déployait toujours, en de telles circonstances, une hâte palpitante de souris ou d'oiseau de nuit. De fait, dans cette assemblée, parmi ces aigrettes altières, ces riches corsages, ces robes de velours, ensemble de luxe duquel jaillissait, à chaque instant, quelque précieux éclair de bijoux, elle semblait une infime bestiole [illegible] fourvoyée parmi des oiseaux rares.

Sur mes vingt ans, elle avait une tête vieillotte au teint jaune, aux yeux myopes abrités par des lunettes. Ses robes — y compris cette unique toilette, d'une bizarre nuance jus de pruneau, qu'elle réservait aux grandes cérémonies — semblaient avoir été taillées pour l'amoindrir encore.

Réfugiée derrière son paravent, Jacqueline Pacotet regardait timidement les silhouettes féminines qui évoluaient autour de la table où l'on avait disposé les lots de façon artistique et séduisante. C'étaient les principales bienfaitrices de l'œuvre des *Petits Pieds Nus*, et le diapason de leurs voix, l'autorité de leurs gestes témoignaient de leur importance.

Outre Mme Vernière et sa fille, très grandes dames en leurs coûteuses robes simples, il y avait là, entre autres, Mme Eginard, une longue personne à petite tête de girafe, et Mme Ducroisy, dont la robe de soie bleu paon soulignait le teint enflammé. Jacqueline ne pouvait la regarder sans se remémorer le mordant portrait de la belle Emilie, par Mme du Deffant, non que l'humble institutrice eût l'esprit satirique... ce n'était pas sa faute si les réminiscences de tous les temps, l'écho de tous les beaux esprits habitaient le sien.

En la voyant si complètement à l'écart, nul n'aurait pu soupçonner qu'elle avait été longtemps l'âme véritable de cette œuvre, revendiquée aujourd'hui par ses nouvelles bienfaitrices.

Qu'était-ce, à l'origine ? Une pensée d'amour sortie d'un cœur d'enfant.

L'année de sa première Communion, Jacqueline, regardant les petits pieds roses de l'*Enfant Jésus* dans sa crèche, avait eu l'ardent désir de les réchauffer, sous les